

## Niveau 1 – Liste de vérification : Embauche et vérification

*Veillez noter que tous les termes commençant par une lettre majuscule dans ce document font référence à des termes qui sont définis dans le Guide de mise en œuvre.*

*[Les organismes de sport peuvent utiliser le procédé de rédaction épiciène de leur choix afin d'adopter une écriture inclusive.]*

### Objet

Tout le monde a un rôle à jouer pour assurer un sport sécuritaire et prioriser le bien-être de tous les *Participants*. Cette liste de vérification énonce les bonnes procédures à suivre pour l'embauche et la sélection des employés et bénévoles de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE SPORT], en appui à la protection de tous les *Participants*, et la prévention de la *Maltraitance* et de la *Discrimination* à leur endroit. Cette liste de vérification a pour but de s'assurer que [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE SPORT] prend les mesures appropriées pour prioriser la sécurité des *Participants* en établissant des pratiques claires et constantes pour l'embauche des employés et la sélection des bénévoles.

### Vérifications des antécédents criminels et des vérifications de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables

- Tout employé, bénévole ou autre personne engagée à contrat, qui participe ou est en contact direct avec des *Mineurs* ou des *Participants vulnérables*, doit faire l'objet d'une vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables. Au minimum, tous les *Participants* en position de confiance ou d'autorité doivent faire l'objet d'une vérification des antécédents criminels avant le début de leur emploi ou autre activité au sein de l'organisme de sport.
- Tous les *Participants* en position de confiance ou d'autorité font l'objet d'un filtrage qui comprend une vérification de leurs antécédents d'emploi et de leurs références, une évaluation de leurs qualifications et des recherches sur internet avant le début de leur emploi ou nomination.

### Registre en matière de sport sécuritaire

- Tous les *Participants* en position de confiance ou d'autorité font l'objet d'une recherche dans le [Registre public du Programme canadien de sport sécuritaire](#)\*.

*\*Il y a lieu de noter que ce registre ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les Sanctions et Mesures provisoires actuelles et passées.*

### Formation et orientation

- Tous les nouveaux employés ou bénévoles doivent signer et respecter la Déclaration d'engagement du CCUMS.
- Tous les *Participants* en position de confiance ou d'autorité doivent suivre des programmes d'Éducation et/ou de Formation en matière de sport sécuritaire identifiés par [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE SPORT], selon les besoins.

- Tous les *Participants* en position de confiance ou d'autorité doivent suivre une orientation, qui comprend une formation sur les politiques, procédures et attentes existantes, ainsi qu'une formation sur place selon les besoins, au cours des deux premières semaines de leur entrée en fonction.
- Tous les nouveaux employés et bénévoles comprennent les valeurs et la mission de [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE SPORT] et s'engagent à les respecter.